



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Réponse de Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 4445 du 13 juillet 2026 de l'honorable député Meris Sehovic.

Dans sa question parlementaire, l'honorable député souhaite savoir si un prolongement du nouveau chemin mixte sécurisé reliant la Cloche d'Or à Kockelscheuer jusqu'à à Bettembourg, puis Dudelange, est actuellement à l'étude ou planifié. À défaut, il s'interroge sur l'opportunité de réaliser une étude de faisabilité, en concertation avec les communes concernées, afin d'assurer la continuité de cet axe cyclable.

Question 1 : Madame la Ministre peut-elle préciser si un prolongement direct et sécurisé du nouveau chemin mixte entre Kockelscheuer et Bettembourg, puis vers Dudelange, est actuellement à l'étude ou planifié ?

Question 2 : Dans l'affirmative, quel tracé est envisagé et selon quel calendrier les différentes étapes de planification et de réalisation pourraient-elles être mises en œuvre ? Madame la Ministre entend-elle associer les communes concernées à la planification de ce prolongement ?

Question 3 : Dans la négative, Madame la Ministre envisage-t-elle de lancer une étude de faisabilité afin d'assurer la continuité de cet axe cyclable et d'éviter que les cyclistes ne soient contraints d'emprunter un itinéraire nettement plus long pour circuler en sécurité entre ces pôles urbains ?

Tout d'abord, il y a lieu de noter que le nouveau chemin mixte le long du chemin repris CR186 entre la Cloche d'Or et le zoning « ParcLuxite » à Kockelscheuer constitue une piste cyclable régionale, réalisée par les administrations communales de la Ville de Luxembourg et de la Commune de Roeser. Ce chemin mixte s'intégrera aux réseaux de pistes cyclables existants et en cours de réalisation.

Le réseau cyclable national avec ses différentes liaisons sont définies par la loi modifiée du 28 avril 2015 relative au réseau cyclable national.

A cet égard, l'Administration des ponts et chaussées et la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois étudient et réalisent, dans le cadre de leurs projets respectifs, les tronçons de la piste cyclable nationale PC103 longeant l'autoroute A3 et la nouvelle ligne ferroviaire. Cette piste fera partie intégrante du réseau cyclable national et assurera une liaison cyclable express entre Luxembourg-Cloche d'Or et Bettembourg, tout en permettant le raccordement aux autres pistes cyclables régionales existantes.

Par ailleurs, un projet de réaménagement du carrefour entre le chemin repris CR186 et l'accès au zoning « ParcLuxite » à Kockelscheuer est en cours d'élaboration par l'Administration des ponts et chaussées. Ce projet prévoit notamment un raccordement au chemin mixte en question ainsi que des infrastructures permettant aux cyclistes et piéton-ne-s de traverser cet endroit en toute sécurité.



Un prolongement du nouveau chemin mixte vers le sud sous forme d'une piste cyclable nationale, parallèle à la liaison cyclable express PC103 actuellement en planification et de construction, n'est pas prévu par la loi précitée. Par ailleurs, la loi susmentionnée prévoit, à l'échelle nationale, d'assurer la desserte de Dudelange et de Burange par la PC8 et ses antennes.

Luxembourg, le 14 août 2026

La Ministre de la Mobilité et des Travaux publics

(s.) Yuriko Backes